

J. T. Gillison Esq
V. S. C. Cam.

Indian Office
Brantford.

Ont.

Department of the Interior
Indian Branch
Ottawa 17 June 1869

Sir

As it would appear that Mr. Brown has deposited with You the sum of \$150. in payment of the claim of Mr. M. D. Baldwin to the S. B. part of lot No 8 in the Eagle Nest Tract, Township of Brantford I have to request that unless You have already done so You will pay over that sum to Mr. Baldwin and take his receipt in duplicate for the same - one of which You will transmit to this Office embodying in the receipt a relinquishment of the land -

I am Sir

(H. M. S. Longueville
Sec. of State

Department du Sec. d'Etat
Branche des Sauvages

Ottawa 18 Juin 1869.

Monsieur

Au sujet de votre lettre du 11 courant demandant de l'assistance pour la femme de feu Ignace Fortin, et son grand-père, le Chef des Sauvages Abenakis de St. Francois; j'ai l'honneur de vous informer que toutes les matieres concernant les Sauvages Abenakis doivent passer par ce Department pour la voir et leur Appt.

J'en suis

signe Hector L. Longueville
Sec. d'Etat

Sept en Sec. d'Etat

Ottawa 18 Juin 1869.

Chaps Inguin
Sault St. Louis
D. L.

Aux Chaps Inguin

en Sault St. Louis

Je vous informe que

Mrs Morrison occupe incon la maison d'ecole des Sauvages de Caughnawaga, monolant la promesse qu'il vous a faite de la quitter au commencement du mois d'août.

Cum

D. 520.

Comme il faut de toute necessite que cette affaire soit reglee immediatement, je desire que vous portiez plainte au sein du Magistrat - Mr. Ed. N. de homme et que vous lui demandiez de vous plus de l'ecarter, l'expulsion de Mr. D. Morrison de la Reserve. J'espere que ces instructions seront executees en la lettre, car ainsi que je vous l'ai plus haut, j'entends que cette affaire soit reglee immediatement.

J. de de
signe Hector L. Longueville
Sec. d'Etat.

Sept en Sec. d'Etat

Ottawa 17 Juin 1869.

Aux Chaps
Inguin.

Joseph Onasakewat

et Sire Asenakewat

Les des deux Montagnes

D. L.

En réponse à votre requête du 10 courant, adressée à Son Excellence le Gouverneur Général, je dois vous informer que les Missions du Seminaire de St. Basile de Montreal sont les propriétaires des terres qui se trouvent dans la Seigneurie de Lac des Deux Montagnes et qu'en conséquence vous devez vous adresser à ces Missions pour obtenir la permission de couper du bois sur ces terres.

Le Gouvernement ne peut intervenir dans cette affaire.

J'en suis

signe Hector L. Longueville
Sec. d'Etat.